LA PRESSE AFFAIRES

SCANDALE JITEC

Benoît Laliberté en appelle

DENIS ARCAND

L'entreprenant entrepreneur Benoît Laliberté en appelle des 41 verdicts de culpabilité prononcés contre lui pour son rôle dans le scandale boursier Jitec, une firme de soi-disant haute technologie qui a été un feu de paille boursier durant l'été 2000.

Son avocat, Me Alexandre Bergevin, a déposé sa requête en appel le 20 mars dernier, au dernier jour de la période prévue à cet effet.

Le 21 février dernier, la juge Céline Lacerte-Larramée, de la Cour du Québec, avait déclaré M. Laliberté coupable de 41 des 48 chefs d'accusations pénales entendus durant un procès l'automne dernier. Deux des trois plus graves chefs d'accusation avaient été retenus contre M. Laliberté, soit avoir diffusé par communiqués de presse des informations fausses et trompeuses dans le but de doper l'action de Jitec.

L'action de Jitec, une obscure *start-up* lancée en Bourse des petites capitalisations au printemps 2000, avait atteint une valeur boursière sur papier de 700 millions de dollars au sommet de sa bulle boursière, mais a rapidement dégonflé quand des doutes ont été émis sur la véracité des ententes commerciales qu'elle claironnait. Des « ententes » censées totaliser 140 millions de dollars avec Canada Payphone et Powernet USA se sont révélées être des lettres d'intention sans aucune valeur contractuelle. Canada Payphone et Powernet USA n'existent plus aujourd'hui et les anciens dirigeants de cette dernière sont accusés de trafic de cocaïne aux États-Unis, dans une affaire sans aucun rapport avec Jitec, mais qui montre le sérieux des partenaires d'affaires de M. Laliberté.

Avec la nouvelle loi actuellement en vigueur au Québec, M. Laliberté serait peut-être un compagnon de cellule de Vincent Lacroix, dans un pénitencier fédéral. Mais comme ses manipulations boursières remontent à 2000, deux ans et demi avant la refonte de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, il risque une amende de 1,4 million de dollars, mais pas de prison.

Cela étant, l'avocat de M. Laliberté estime que la juge a commis des « erreurs de droit » dans chacun des 41 verdicts de culpabilité, soit d'avoir signalé en retard (ou pas du tout) 30 transactions d'initiés et d'avoir commis 4 délits d'initiés. Il estime aussi que la juge a rendu des « verdicts déraisonnables » en le déclarant coupable des deux accusations d'avoir divulgué des communiqués de presse faux ou trompeurs, « y compris le fait l'information divulguée a affecté la valeur ou le cours du titre » de Jitec.

Me Bergevin estime aussi que la juge Lacerte-Laramée a rendu un « verdict déraisonnable » en jugeant M. Laliberté coupable de quatre chefs d'avoir induit en erreur des investisseurs lors d'une réunion à Drummondville, en octobre 2000, pour les convaincre de ne pas vendre leurs actions de Jitec, dont la valeur tombe comme une pierre à cette période.

M. Laliberté avait laissé entendre que d'importants contrats étaient imminents, notamment avec la multinationale AT&T.

« La collusion entre les témoins » (les investisseurs de Drummondville, qui poursuivent aussi M. Laliberté en dommages et intérêts) est en preuve » et la juge « a refusé de tirer la seule conclusion logique qui s'imposait » et d'acquitter son client, écrit Me Bergevin.

L'appel de M. Laliberté vise peut-être aussi à renflouer la poursuite au civil de 124 millions qu'il a déposée contre l'AMF. M. Laliberté affirme que c'est l'ancêtre de l'AMF, la Commission des valeurs mobilières du Québec, qui a causé la chute de Jitec en annonçant une interdiction de transiger contre lui en 2000.

Les verdicts de culpabilité sont un boulet énorme à traîner dans un tel procès. D'ailleurs, Me Reevin Pearl, qui a préparé la poursuite au civil, n'a pas voulu dire si la poursuite ira jusqu'au procès ou s'éteindra. Il a dit ne pas avoir encore évalué le jugement pénal contre son client. Il s'est cependant déclaré satisfait que M. Laliberté en appelle de ses condamnations pénales.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Le 21 février dernier, la juge Céline Lacerte-Larramée, de la Cour du Québec, avait déclaré Benoît Laliberté coupable de 41 des 48 chefs d'accusations pénales entendus durant un procès l'automne dernier.

Lehman Brothers lèvera plus de 3 milliards US

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — La banque d'investissement américaine Lehman Brothers, cible de rumeurs récurrentes de difficultés financières, a annoncé en fin de journée hier un prochain appel au marché qui devrait lui permettre de lever plus de 3 milliards US.

Lehman Brothers va émettre 3 millions de titres perpétuels, préférentiels et convertibles en actions ordinaires. En cas de forte demande, ce montant pourra être accru de 450 000 titres supplémentaires.

La décision de lancer cette émission « répond à l'intérêt marqué par les investisseurs », a souligné la banque dans un communiqué.

« Le produit de cette émission servira pour renforcer les fonds propres de la société et à accroître sa flexibilité financière », a-t-elle précisé. Les titres émis, d'une valeur faciale de 1 dollar américain, auront une valeur liquidative unitaire de 1000$US, a précisé Lehman Brothers.

« Vu l'environnement difficile et notre opinion, déjà rendue publique, que cette situation devrait se prolonger le reste de l'année, l'émission de titres préférentiels convertibles est l'option appropriée, dans la mesure où elle optimise nos sources de financement et accélère nos projets de réduction de notre endettement, en minimisant la dilution de nos actionnaires », a souligné la directrice financière Erin Callan, citée dans le communiqué.

Au moment de la conversion des titres émis, les investisseurs recevront des actions ordinaires Lehman, plus du cash (et non des fractions d'actions supplémentaires). La rémunération servie par les nouveaux titres, ainsi que les parités de conversion, n'ont pas encore été déterminées.

Dans les échanges électroniques suivant la clôture de la séance officielle de bourse, le titre Lehman Brothers perdait 3,2 %, à 36,45 $US.

BMO Groupe financier
présente

UNE CONVERSATION AVEC
Alan Greenspan

Montréal, le vendredi 30 mai 2008
Dîner 11 h 45 – 14 h
Palais des congrès de Montréal
159, rue Saint-Antoine Ouest, 9e étage
Billets ou tables disponibles sur **www.admission.com**
ou par téléphone au **514-790-1245**

BMO Groupe financier

Commanditaires

OGILVY RENAULT LLP/S.E.N.C.R.L., s.r.l.
ERNST & YOUNG *La qualité dans tout ce que nous faisons*
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal
CFA MONTRÉAL
LA PRESSE
cmt Capital Markets Technologies

MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

3551545A

Le **grand bal** de la *Reconnaissance*

CASA D'ITALIA INC. Fondata nel 1936

HÔPITAL · OSPEDALE SANTA CABRINI

Au profit de la Casa d'Italia et de la Fondation de l'Hôpital Santa Cabrini

La communauté italienne de Montréal a toujours su mettre en place et faire grandir les institutions essentielles à sa mémoire comme à son épanouissement. La Casa d'Italia et l'Hôpital Santa Cabrini en sont deux preuves vivantes : la première est notre cœur et la deuxième est notre poumon.

Le grand bal de la reconnaissance est une occasion unique pour notre communauté et nos amis de rendre hommage à notre passé et contribuer à notre avenir. Les fonds récoltés lors de cet événement contribueront à la réalisation de projet majeurs : la restauration de la Casa d'Italia et la création d'un centre de lutte contre le cancer à l'Hôpital Santa Cabrini.

Le grand bal de la reconnaissance est l'expression de notre fierté et de notre engagement à faire en sorte que notre avenir soit aussi important que notre passé. Soyez des nôtres. Car ce cœur et ce poumon, ce sont les vôtres.

Le samedi 12 avril 2008 Centre Sheraton Laval Pour plus d'informations : **514-252-6400**

Merci à nos commanditaires

Bell · RBC Banque Royale · Samcon Redéveloppement urbain · Banque Nationale · Saputo · Fondation Communautaire Canadienne-Italienne du Québec Inc. · Chambre de commerce italienne au Canada / Italian Chamber of Commerce in Canada / Camera di commercio italiana in Canada · Le Groupe Petra Ltée · Bijouterie Italienne · SAQ · Raymond Chabot Grant Thornton · Hydro Québec · Mapei · La Voce · Simard-Beaudry Construction · La Presse · asgaard · Kaufman Laramée · Brouccolini · Kemco · Ogilvy Renault · LoRenzo · Laurentien Électrique · Les Produits Alimentaires Viau · McKesson Canada · Line Cast · BMO Banque de Montréal

3541277A